

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2011

Titulaires présents : Mrs REVEREAULT, LACROIX, POT, KLEIN, DUROCHER, ROUYER, MARTIAL, MIRAULT, MIGNON, PEREZ, BARBOT, MONTALESCOT, BAUDIFFIER, TROUSSICOT, VINSONNAUD M.BARBE a donné pouvoir à M.PONTINI, Mme BLANCHET, CHEMIER, FORGERON, LABUSSIÈRE, CHIRON, Mme PORTE a donné pouvoir à M CAPLOT.

Suppléants présents : Mrs NIVELLE, MONTAUBAN, PHILIPPOTEAU, CHAMBAUD, CATTEAU Mmes GAUTHIER, SIMONET, DUBOURG, BALAN, BLANCHARD.

Le secrétaire de séance est M.MIRAULT

Le compte rendu du Conseil du 14 avril 2011, concernant le budget, est validé par l'ensemble des délégués.

1- Signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF

Mme CHEMIER présente le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 avec la CAF. Notre projet est suivi par le personnel d'Effervescentre et par Fatima LEVEQUE, de la CAF.

Ce CEJ propose le renouvellement de tous les projets précédents (accueils de loisirs des 6-13 ans, des jeunes de 14-17 ans, du poste de pilotage et suivi. Deux nouvelles fiches projets sont proposées: la création d'un RAM (Relais Assistantes Maternelles) Intercommunal et d'un Centre de loisirs pour adolescents, avec accueil de loisirs multi-sites.

Concernant le RAM intercommunal, la CAF souhaiterait que notre territoire soit plus cohérent dans le système de garde d'enfants et sur l'accueil des enfants dans les structures existantes.

Mme FORGERON ajoute qu'aujourd'hui les enfants ne peuvent pas être accueillis ailleurs que sur leur commune de résidence, comme sur le lieu de travail de leur parent, par exemple.

La CAF souhaiterait donc, dans le cadre du CEJ, un meilleur maillage du territoire par des RAM.

Mme CHEMIER précise que les statuts de CBC pourraient éventuellement permettre de prendre en charge ces RAM, le jour où la Communauté de Communes le souhaiterait. Il est nécessaire d'inscrire ces actions dans le contrat pour permettre, éventuellement de les mettre en œuvre. Ces inscriptions ne veulent cependant pas dire que ces actions seront menées. La prochaine réunion de la Commission à la rentrée sera consacrée au maillage du territoire au niveau de l'enfance-jeunesse.

Concernant le Centre de loisirs pour adolescents, des discussions vont avoir lieu avec Rouillet Saint Estèphe pour déterminer la faisabilité d'un lieu central pour accueillir les jeunes.

Le principe de la participation financière de la CAF est prévu sur les mêmes bases qu'en 2010.

Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF

2 – Voirie : Conventions de mandats de travaux 2011 avec les communes

Monsieur le Président rappelle que ces conventions de mandat entre la Communauté et les communes doivent permettre aux communes de bénéficier des prix du marché communautaire pour les travaux de voirie dont elles ont habituellement la charge.

Ces conventions stipulent que les communes qui y ont recours versent ensuite à CBC, sur présentation d'un titre de recettes, une participation correspondant au montant des travaux réalisés, majorée des révisions de prix et des frais de maîtrise d'œuvre, et diminué du FCTVA perçu par la Communauté.

M.MIRAULT rappelle qu'à ce jour, 4 communes sont concernées par ces travaux, dont les montants sont les suivants (hors révision de prix et frais de maîtrise d'œuvre) :

	Montants € HT	Montants € TTC
Roulet Saint Estèphe	142 402,94	170 313,92
Mouthiers sur Boëme	3 618,8	4 328,08
Voueil et Giget	26 178,64	31 309,65
Claix	9 306,64	11 130,74€

Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à signer les conventions de mandat avec les communes pour la réalisation des travaux de voirie 2011 sur la voirie communale.

3- Conventions avec les Centres de Loisirs

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée l'an passé avec le Centre SocioCultuel de La Couronne, la Maison des Jeunes et de la Culture de Fléac, et Effervescentre (Centre de loisirs de Roulet Saint Estèphe), pour permettre l'accès au centre de loisirs des enfants de la Communauté, notamment pendant les grandes vacances.

Monsieur le Président propose de reconduire ces trois conventions pour l'année 2011 au prix de 7,6 € /jour/enfant

Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à signer les conventions 2011 avec les 3 Centres de Loisirs.

4 – Conventions 2011 avec le CIJ et l'AAPHIA

- CIJ (Centre Information Jeunesse)

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux modalités du contrat de Territoire spécifique passé avec la Région Poitou-Charentes, la Communauté de Communes conventionne avec le CIJ d'Angoulême afin qu'il assure les missions des Ateliers de la Création et suive les dossiers des Bourses Régionales Désirs d'Entreprendre du territoire. Le montant annuel de cette convention est de 6500 €. Cette dépense est évidemment inscrite au BP 2011 de la Communauté.

- AAPHIA

Bilan du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011 pour Handibus : sur la période, la fréquentation du service a fortement progressé par rapport aux exercices précédents.

Au total, 1219 déplacements ont été organisés sur la Communauté, soit 26% de plus que l'année précédente. L'utilisation moyenne est supérieure à 40 trajets par utilisateur et par an.

Les déplacements sont en moyenne de 17 kilomètres et le motif principal reste les déplacements pour le travail, conduisant des salariés reconnus handicapés vers l'agglomération. L'augmentation de la fréquentation a permis de faire du groupage, facilitant l'organisation du service.

Environ 7% des trajets demeurent à l'intérieur des limites de la communauté, pour des motifs plutôt personnels.

Il y a sur CBC autant d'adhérents rencontrant un handicap reconnu que d'adhérents ayant des difficultés dues à l'âge. Grâce à une réorganisation des services, l'activité sur le territoire périurbain (et plus particulièrement sur celui de CBC) se développe.

Pour information, les tarifs au 1^{er} juillet sont les suivants :

Adhésion 12 mois : 36 € / adhésion 3 mois : 15 €

Carnet de 10 tickets : 39 € ; tickets à l'unité : 4,75 € ; kilomètres « hors zone » : 0,85 €

Mise à disposition de véhicule aménagé : 12 € pour les frais de mise à disposition et 0,35 € du kilomètre.

Monsieur le Président informe que la participation de CBC à l'AAPHIA est en augmentation de 2,5% depuis l'année dernière mais qu'il n'y a pas eu de subvention exceptionnelle demandée.

Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention 2011 entre le CIJ et CBC pour un montant de 6 500 € et l'AAPHIA et CBC, pour un montant de 8 200 €.

5 – Ecole de Sireuil : Convention avec la commune pour le remboursement des travaux à la bibliothèque municipale

M.ROUYER fait état des derniers travaux de finition de l'école de Sireuil.

Il rappelle que la réalisation des travaux de la bibliothèque municipale de Sireuil, située sur le site de l'école, a été incluse dans le projet global de l'école. Les devis et les marchés signés par les entreprises contenaient la répartition détaillée des travaux sur les différents bâtiments. Conformément aux prévisions budgétaires, la commune de Sireuil doit désormais rembourser à la Communauté le montant de ces travaux, par le biais d'une convention. Le montant des travaux s'élève à 72 300 €.

Monsieur le Président propose de programmer, à la rentrée une visite de cette école exemplaire, réalisée par Mme BRIOLE.

Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention permettant le remboursement des travaux de la bibliothèque de Sireuil.

6 – Décision Modificative de 589 €: BOAMP du 2007

Monsieur le Président précise que cette facture de 589 € n'a jamais été reçue par la Communauté. Le BOAMP ayant envoyé une régularisation, il est nécessaire de la régler par une décision modificative, le compte étant clôturé.

Concernant l'élevage d'oiseaux et le problème des loyers impayés, Monsieur le Président précise que M. le Trésorier de la Couronne s'est aperçu que les locataires percevaient par ailleurs des loyers pour une maison en location sur le site du Berguille. Il a proposé de s'autosaisir des sommes dues à la Communauté sur ces loyers, ce que Monsieur le Président a accepté.

Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, la DM de 589 €.

7 – Remboursement des frais de déplacement de Mme DUBOIS

Monsieur le Président rappelle que Sandrine DUBOIS a passé, le 23 juin dernier, le concours d'Ingénieur Territorial. Dans le cadre du regroupement des Centres de Gestion, ce concours avait lieu à Orthez (64). Ce déplacement étant hors département, une délibération est nécessaire pour le remboursement des frais de déplacement (trajet+restauration), qui s'élèvent à 269,86 €, correspondant aux sommes engagées.

Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement de Sandrine DUBOIS dans le cadre du concours d'Ingénieur Territorial.

8 – Zone LAFARGE : définition du nom de la zone et assujettissement à la TVA

Monsieur le Président rappelle que, dans la séance du 14 avril dernier, il a été décidé la création d'un budget annexe pour une nouvelle zone économique sur la commune de Roulet Saint Estèphe.

Pour que cette zone soit assujettie à la TVA, elle doit avoir un nom. Après discussion, Mme SIMONET propose « la zone des Carrières », qui est adopté.

Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le nom de la zone qui devient la « zone des Carrières » et autorise l'assujettissement de cette zone à la TVA, par le biais d'une déclaration mensuelle.

9 – ZDE : Validation du bureau d'études ABIES

Monsieur le Président rappelle que ce projet d'étude de Zone de Développement de l'Eolien est réalisé dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Echelle.

Le bureau d'études retenu, ABIES, a fait ses preuves en Poitou-Charentes (dont la Communauté de Communes du Pays Manslois), pour des études similaires. La proposition d'ABIES n'était pas la moins disante mais la mieux disante, au regard de son expérience et de son sérieux. L'étude, d'un montant de 22 000 € HT soit 26 312 € TTC, va durer 6 mois.

Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le choix du bureau d'études ABIES, pour la réalisation d'une étude Zone de Développement de l'Eolien avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Echelle.

10- Modification de la délibération instituant l'IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures)pour le personnel de CBC

En l'absence de régime indemnitaire au sein de la Communauté, le Conseil a délibéré en 2006, pour que l'ensemble du personnel puisse obtenir une prime annuelle dite d'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfectures (IEMP). Aujourd'hui, à la demande de la Trésorerie, il est nécessaire d'apporter des précisions à cette délibération pour que l'ensemble du personnel (administratif et technique, titulaire ou contractuel, de droit public ou de droit privé) bénéficie équitablement de la même indemnité, dont le montant est inchangé depuis 5 ans. C'est notamment le cas pour Guillaume PINEAU, technicien assainissement en contrat de droit privé, qui ne pouvait pas bénéficier de cette IEMP sans cet ajustement.

Monsieur le Président en profite pour saluer le travail de Guillaume PINEAU, le technicien du SPANC, qui réalise à un bon rythme les contrôles d'assainissement et qui a mené deux réunions publiques intéressantes sur l'assainissement à Roulet.

Le Conseil de communauté confirme, à l'unanimité, l'attribution de l'IEMP au personnel administratif, technique et du SPANC, titulaire ou contractuel, fonctionnaires territoriaux ou personnel de droit privé.

11 – Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Président informe les délégués que, dans le cadre de la loi de réforme territoriale N° 2010-1563 du 16 décembre 2010, le Préfet doit établir un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Ce projet, présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 26 avril dernier, a été remis à toutes les collectivités concernées, qui doivent transmettre leur avis sur ces propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Monsieur le Président rappelle que ce projet a notamment pour but de réduire le nombre d'intercommunalités. En Charente, les Communautés de Communes passeraient de 24 à 17, suite à des fusions. Dans d'autres départements, les Préfets ont été encore plus draconiens : la Dordogne passerait de 22 à 11 Communautés, la Vienne de 22 à 13 et dans l'Hérault, c'est encore pire !

Le projet de Schéma concerne toutes les structures intercommunales, aussi bien les Communautés de Communes que les syndicats Intercommunaux (d'eau potable, d'aménagement hydraulique, SIVOS, Syndicats Mixtes...)

Compte tenu de l'importance des modifications incluses dans ce Schéma, Monsieur le Président propose que le Conseil émette un avis en 2 temps :

- Un avis sur les périmètres des EPCI
- Un avis sur les périmètres de Syndicats

M.PHLIPPOTEAU considère qu'il est difficile de rendre un avis sur les propositions de la Préfecture, sachant que les élus n'ont pas d'argumentaire, ni technique, ni financier.

Monsieur le Président estime que ce Schéma ne répond pas aux attentes de la Communauté. Selon lui, il est encore possible de modifier ce Schéma, si 28 des 42 membres de la CDCI le refusent.

Monsieur le Président propose de demander la modification du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Charente.

En effet le Schéma proposé par le Préfet ne prend pas en compte la demande de la commune de Voulezac d'intégrer Charente Boëme Charraud. Cette demande, qui a été acceptée à l'unanimité par le Conseil communautaire de CBC, est bien antérieure au SDCI.

Monsieur le Président propose également un retrait de VOULGEZAC de la Communauté de communes du Blanzacais, puis son intégration dans Charente Boëme Charraud, avant sa fusion avec la Communauté de Communes des 3 B Sud Charente.

Cette proposition de modification est d'ailleurs conforme aux délibérations prises par la commune de Voulezac (le 25/06/2010 : demande d'adhésion de Voulezac à Charente Boëme Charraud ; et le 31/03/2011 : demande de retrait de Voulezac du Blanzacais) et par Charente Boëme Charraud (le 9/11/2010, intégration de Voulezac dans la Communauté).

En ce qui concerne le périmètre des Syndicats (syndicats d'alimentation en eau potable et syndicats d'aménagement hydraulique) concernés par le SDCI, Monsieur le Président propose de demander des modifications.

En effet, alors que le Schéma souhaite la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable du Brossacais, des collines du Montmorélien et de la Boëme, ainsi que la modification de la dissolution du syndicat mixte de production d'eau potable des forages du Turonien, Monsieur le Président propose la fusion uniquement

entre les syndicats des collines du Montmorélien, de la Boëme et du Turonien mais à l'exclusion du syndicat du Brossacais.

Afin de ne pas interférer avec les décisions communales, Monsieur le Président propose de ne pas émettre d'avis intercommunal sur les autres fusions concernant le territoire, à savoir :

- fusion des syndicats d'aménagement hydraulique du bassin du Claix, du bassin de la Boëme, du bassin de la Charraud et du bassin des Eaux Claires
- fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de la région de Baignes et de la Font Chaude et du syndicat d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la Région de Chateaufort, avec extension de ce périmètre à la commune de Barbezieux.

Monsieur le Président précise que, si le Schéma proposé est validé en l'état, les propositions du Préfet seront mises en œuvre au 1^{er} janvier 2014

Le Conseil de communauté demande, à l'unanimité, la modification du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de la Charente, afin notamment qu'il prenne en compte la situation de la commune de Voulgézac et la situation des syndicats d'alimentation en eau potable du Montmorelien, de la Boëme et du Turonien.

Questions diverses :

Espace Gutenberg : déplacement de la conduite d'eau et installation d'un poteau incendie.

Dans le cadre de la vente des terrains à la société VP 16, il est nécessaire de déplacer cette conduite existante, qui se trouve sous la voie d'accès (coût : 5 600 € HT) et il faut également ajouter un poteau incendie supplémentaire (6 000 € HT).

Installation du centre de tri de la Poste, à Rouillet Saint Estèphe : Le promoteur de l'opération souhaite que la Communauté prenne à son compte l'extension des réseaux électriques jusqu'à son lieu d'implantation, qui ne se trouve pas dans une zone communautaire.

Convention Nationale de l'ADCF : Cette année, la convention aura lieu les 12-13 et 14 octobre 2011, à Rennes. Les élus présents en 2010 (M.REVEREAULT, MIRALTO, DUROCHER, KERJEAN, LACROIX, CHEMIER, FORGERON souhaitent renouveler l'expérience, et Mme DUBOURG désire se joindre à eux.).

Sentiers de randonnée : M.DUROCHER informe les élus que la livraison et la pose des panneaux d'information sur les sentiers de randonnée aura lieu prochainement, sur les 14 sites définis sur les 7 communes. M.PEREZ souhaite que l'Architecte des Bâtiments de France valide l'installation de ces panneaux, en particulier ceux situés auprès des églises classées.

Monsieur le Président clôt la séance.